

www.shiatsuformationpro.fr

info@shiatsuformationpro.fr

contact : Hélène Blandin 06 81 21 29 64

JOURNÉE DE FORMATION SHIATSU

Pour les professionnel/les et postulant/es en fin de formation

Date : **Dimanche 7 Juin 2026**

Horaires : 9h00/13h – 14h30/17h30 avec pauses à 11h et 16H

Lieu : salle des fêtes de Vaillac

Repas et pauses: chacun/e amène et partage ! végétarien pour une digestion légère.

Thème : **Le cortisol** – une hormone alliée dans la gestion du stress

- ce que la science nous apprend sur son rôle vital
- comment la théorie MTC l'aborde
- la pratique du Shiatsu, la MTC et les points, pour réguler le stress et le cortisol

Intervenante : Hélène Blandin

Son parcours sur [Équipe d'enseignement – Shiatsu Formationpro](#)

Participation à la formation : 90€

En vous inscrivant au mois d'Avril, vous bénéficiez du tarif « Early bird » de 80€

Validez votre inscription, en envoyant

- ✓ votre fiche d'inscription remplie et signée
- ✓ un chèque ou virement d'arrhes de 40€

Clôture des inscriptions : le 21 Mai 2026

Attestation : en tant que prestataire de formation enregistré auprès de la DIRECCTE Occitanie, une attestation de formation professionnelle vous sera délivrée par ShiatsuFormatioPro.



www.shiatsuformationpro.fr

info@shiatsuformationpro.fr

contact : Hélène Blandin 06 81 21 29 64

Bulletin d'inscription JOURNÉE DE FORMATION SHIATSU

A envoyer à l'Association QiOne, Hélène Blandin

24 Place de l'Épicerie Delin, 46240 Vaillac - Cœur de Causse

Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse postale :

.....

Courriel :

Tél portable :

JE M'INSCRIS à la journée avancée de formation Shiatsu proposée par ShiatsuFormationPro en envoyant:

- Le bulletin d'inscription rempli et signé
- 40€ d'arrhes par chèque (encaissement à l'inscription) ou virement
- 50€ (ou 40€ inscription Early bird) par chèque (encaissement le 7 Juin) ou virement (pour le 7 Juin)

Chèques à l'ordre de l'Association QiOne

Virement: BNP Gourdon RIB 30004 01590 00010031184 85 IBAN FR76 3000 4015 9000 0100 3118 485

ANNULATIONS

- ❖ Du fait de l'organisatrice :
 - En cas d'annulation de la journée de formation, toutes les sommes versées seront remboursées ou reportées à une nouvelle date proposée, selon les instructions du stagiaire.
- ❖ Du fait du stagiaire :
 - En cas d'annulation de la formation, et uniquement pour raison de force majeure, l'organisatrice devra être prévenue au moins avant le 21 Mai 2026. Seul le chèque ou virement d'arrhes de 40€ est retenu.
 - En cas d'annulation après le 21 Mai 2026, la totalité de 90€ (ou 80€ Early bird) est retenue.

A

Le

Signature du stagiaire précédée de la mention « **lu et approuvé** »